

Collège Gérard Philipe
8 rue des Amiraux
75018 Paris

Les enseignants syndiqués FO et non syndiqués, réunis en Heure d'Information Syndicale le 29 janvier 2015, ont adopté à la majorité de 17 voix sur 18 présents (0 vote contre-1 abstention) la résolution suivante :

Nous, enseignants du Collège Gérard Philipe, sommes opposés à la mise en place du projet de décret sur les Indemnités pour Missions Particulières :

Nous sommes contre la nouvelle baisse globale de nos rémunérations que ce décret va engendrer, puisque seules certaines de ces missions particulières “pourront être” rémunérées, en fonction de décisions prises localement par le Chef d'Etablissement. Nous constatons d'après les premières informations communiquées sur les projets de DHG que la mise en place des IMP permet de baisser considérablement la dotation en HSA-HSE des établissements.

Nous refusons le règne de l'arbitraire et de l'aléatoire que met en place ce décret : 5 taux différents d'IMP sont en effet prévus, allant de 312,50 euros à 3750 euros par an, avec toute latitude donnée aux Chefs d'Etablissement pour définir des taux de rémunération variables pour chaque mission ou chaque enseignant. Qui sera rémunéré en HSA, qui en HSE, qui en IMP et à quel taux ?

Nous refusons que la répartition de ces tâches et leur éventuelle rémunération soit définie localement et soumise à examen au sein du CA et du Conseil Pédagogique et considérons que les discussions entre collègues ou avec les parents sur nos rémunérations sont une atteinte à nos droits, et ouvrent la voie à toutes sortes de pressions et d'abus.

Nous refusons également les “Lettres de mission” pouvant être rédigées par les Recteurs et utilisées comme un moyen de contourner notre statut : nous ne souhaitons pas entrer dans une logique contractuelle empruntée aux méthodes de management du secteur privé.

Nous refusons l'individualisation de nos conditions de travail et de rémunération et voulons conserver un cadre réglementé nationalement et statutairement pour définir nos obligations de service tout comme nos rémunérations, car seul un tel cadre peut nous garantir de préserver l'éthique et l'équité indispensables au bon fonctionnement de la fonction publique d'Etat.

Une nouvelle dégradation des conditions de travail et de rémunération des enseignants ne pourrait qu'affaiblir encore plus la République dans ses fondements mêmes.

Aussi, nous exigeons l'abrogation des décrets Peillon-Hamon d'Aout 2014, et la suspension immédiate du projet de décret sur les Indemnités pour Missions particulières, et nous engageons à nous opposer à ces réformes par tous les moyens y compris par la grève.

